

DÉCISION DE LA COUPE DE MARQUE

Texte supprimé = ~~texte barré~~

Nouveau texte = **texte en gras souligné**

Application : 15/04/2023

Publié le : 15/04/2023



COUPE DE MARQUE IAME 2023

SPECIFICATIONS TECHNIQUES IAME 2023 (KA100 - p17)

43. CLAPETS

~~43.1 Les clapets en fibre de verre (épaisseur minimale 0.25mm), marqués et d'origine IAME sont les seuls autorisés~~

~~43.2 Clapets en fibre de carbone interdits.~~

43.1 Seuls les clapets en fibre de verre d'origine et marqués IAME (épaisseur min. 0,25 mm) ou en fibre de carbone (épaisseur min. 0,22 mm) sont autorisés.

43.2 La combinaison de clapets en carbone et en fibre de verre est interdite, même si les clapets sont d'origine.

